

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-10-28

## COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2021

VENTE DE BENNES

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à 18H, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 06 octobre 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 30

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Bruno MARTY

Présents : Pierre-Olivier HOFER, EXFILO, Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Elisabeth ROBERT, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, FAURE Charles, DUCOUSSO Jean-Claude

/ Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CAZADE Pascal, BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, CELESTE Patricia / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, ROCHEREAU Chantal.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel, / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre.



## VENTE DE BENNES

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L-2112-1

Vu les articles L-2122-22 du CGCT (alinéa 10)

L'USTOM a renouvelé une partie de son parc de bennes en 2021, identifiant 13 bennes impropres à son usage.

Considérant le contexte favorable du marché de la ferraille, permettant de trouver acquéreur à hauteur de 220 € la tonne,

Considérant que la reprise de ces bennes est évaluée dans ce cadre à environ 8.240 € hors taxes, dépendant du tonnage qui sera déterminé précisément lors du transfert à l'acquéreur.

Considérant que l'aliénation d'un bien du patrimoine privé d'une collectivité, de valeur supérieure à 4.600 €, nécessite une autorisation de l'assemblée délibérante,

Considérant que les collectivités disposent d'une grande liberté dans la détermination du mode de vente de leurs biens relevant de leur domaine privé, notamment la vente de gré à gré, les annonces locales, le recours à un commissaire-priseur, ou la vente aux enchères en ligne.

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical à l'unanimité,

**-AUTORISE** le Président à réformer ces matériels et à les céder de gré à gré,  
**-AUTORISE** le Président à signer tout acte afférant à cette cession.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le   
Christian MABANET-SAZLAUD